

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLAUDRIC  
31620

DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

☎ 05 61 82 44 13

date de convocation : 03/04/2026

L'an deux mille vingt-six le 09 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03/04/2026, sous la présidence de Monsieur LE CHEVILLER Nicolas, Maire.

Présents : ANTONUCCI Alexia, BOUTELEUX Marie, BRAYAT Loïc, D'ARGOUBET Sabine, GERMA-LEBEL Cécilia, JOUFFREAU Maxime, LARROQUE Leslie, LE CHEVILLER Nicolas, MARROT Christelle, MAZERIES, Jean-Julien, RECHATIN Mathis, RENARD Lauriane, ROUANET Benjamin, SENTUC Elodie, SUSIGAN Cédric, TRILLA Karine, VASSAL Jean-Paul

Absents excusés : PARISE Denis, PROVENDIER Philippe

PARISE Denis donne procuration à Mme Lauriane RENARD

PROVENDIER Philippe donne procuration à Mme Alexia ANTONNUCI

Madame Cécilia GERMA-LEBEL a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 2026-04-23      Désignation des représentants à Réseau 31 - Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune à Réseau31 pour les compétences suivantes :

- A1. Eau potable - Production
- A2. Eau Potable - Transport et stockage
- A3. Eau potable - Distribution
- B1. Assainissement collectif - Collecte
- B2. Assainissement collectif - Transport
- B3. Assainissement collectif - Traitement
- C. Assainissement non collectif

Il est précisé que, conformément à l'article 10.3.B des statuts de Réseau31, les communes sont représentées au sein des commissions territoriales par un nombre de représentants fixé en fonction de leur population

Les commissions territoriales sont organisées sur des périmètres géographiques définis en annexe des statuts de Réseau31. A ce titre, la commune de VILLAUDRIC est rattachée à la commission territoriale 2 - Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais

Au sein de ces commissions, les voix des représentants sont pondérées en fonction du nombre de compétences transférées à Réseau31 par la commune.

Ces commissions exercent un rôle important, notamment en élisant les délégués appelés à siéger au Conseil syndical, organe chargé de l'administration de Réseau31.

Conformément à l'article 10.3 des statuts de Réseau31, les représentants sont désignés par leur organe délibérant. Cette désignation est effectuée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il est rappelé que chaque représentant ne peut siéger qu'au titre d'une seule personne publique membre et ne peut, en conséquence, être simultanément désigné pour représenter plusieurs adhérents à Réseau31.

Il appartient au conseil municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 représentants appelés à siéger à la commission territoriale 2 - Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais de Réseau31 dès sa mise en place.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT pour de désigner 3 représentants à la commission territoriale 2 - Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais de Réseau31.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose les noms suivants :

- Jean-Paul VASSAL
- Christelle MARROT
- Jean-Julien MAZERIES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné, à 15 voix POUR 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS

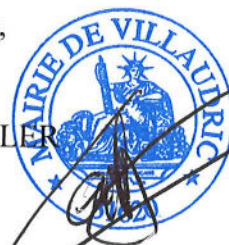
- Jean-Paul VASSAL
- Christelle MARROT
- Jean-Julien MAZERIES

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de suffrages exprimés	19
Pour	15
Contre	0
Abstention	4 (2 votes par procurations)

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER



Acte rendu exécutoire  
Après envoi en préfecture le 14/04/2026  
Affichage en mairie le 10/04/2026  
Le Maire  
Nicolas LE CHEVILLER

